

# EAST AFRICAN COMMUNITY

EAC Close  
P.O. Box 1096  
ARUSHA, TANZANIA



Tel: +255-27-2162100/14  
Fax: +255-27-2162102/2162191  
E-mail: [eac@eachq.org](mailto:eac@eachq.org)  
Web: <http://www.eac.int>

## OFFICE OF THE SECRETARY GENERAL

### **NOTES D'ALLOCUTION POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA MISSION CONSULTATIVE ÉLECTORALE EN RÉPUBLIQUE DU BURUNDI.**

#### **Membres des médias**

Permettez-moi d'abord de vous saluer et de vous remercier d'avoir accepté de venir couvrir cette conférence de presse.

Je tiens également à vous remercier du bon travail que vous accomplissez pour informer et éduquer les Africains de l'Est sur le processus d'intégration.

Ce sera une année mouvementée pour la Communauté de l'Afrique de l'Est puisque la région a commencé son cycle électoral, qui se déroulera pour les trois prochaines années. La République du Burundi doit se rendre aux urnes en mai 2020, et la République-Unie de Tanzanie en octobre 2020. La République d'Ouganda tiendra ses élections en 2021 et les Républiques du Kenya et Rwanda en 2022.

L'article 124 du traité instituant la Communauté de l'Afrique de l'Est reconnaît la nécessité de la paix et de la sécurité dans les États partenaires de l'Afrique de l'Est. Le même article décrit des approches de mise en œuvre de grande envergure afin d'avoir un environnement stable

et sûr dans la région. Elle vise à promouvoir le développement et la vie harmonieuse des populations d'Afrique de l'Est.

Le Traité charge la Communauté de l'Afrique de l'Est d'observer le processus électoral dans le cadre des Constitutions nationales des États partenaires. En outre, la bonne gouvernance est reconnue par le traité comme l'un des principes fondamentaux qui régissent la réalisation des objectifs de la Communauté.

C'est dans ce contexte que l'EAC a toujours déployé des missions d'observateurs électoraux (EAC-EOM) dans tous ses États partenaires qui ont subi des élections au fil des ans, conformément aux principes de promotion de la gouvernance démocratique dans l'intégration de l'EAC.

Les missions d'observation de l'EAC sont guidées par des instruments et des normes internationaux et régionaux sur la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et la liberté. Les normes minimales d'observation électorale de l'EAC sont stipulées dans les Principes d'observation et d'évaluation électorales de l'EAC 2012, qui fixe entre autres la portée des missions d'observation électorale. **Le Secrétariat de l'EAC se prépare donc à déployer une mission d'observation électorale avant les élections générales de mai 2020 en République du Burundi.**

Les missions d'observateurs électoraux observeront le processus électoral, offriront une évaluation équilibrée et éclairée, créeront la confiance du public, identifieront les défis, les faiblesses, les opportunités et les forces qui peuvent être exploitées dans les meilleures pratiques pour la région et faciliter l'apprentissage par les pairs par les organes de gestion électorale (OGE) en Afrique de l'Est.

La mission d'observation électorale de l'EAC renforcera la confiance du public dans le processus électoral en encourageant les électeurs et les partis politiques à participer à un environnement libre, juste et concurrentiel, exempt d'intimidation et de violence.

L'EAC déploie une mission d'observateur électoral à long terme pour consulter les organes de gestion électorale et les principales parties prenantes sur l'environnement dans lequel les élections sont organisées. La mission à long terme observera toutes les activités avant, pendant et après les élections.

L'EAC déploie également une mission d'observation électorale de courte durée pour observer les élections le jour du scrutin.

Les États partenaires de l'EAC désigneront les membres de la mission d'observation électorale conformément aux normes prescrites par l' EAC. La composition comprendra des représentants des États partenaires, des organes de gestion électorale, de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), du Secrétariat de l'EAC, des ministères de l'EAC, des institutions nationales des droits de l'homme, Organisations de la société civile et autres institutions concernées dans la région de l'EAC. Le déploiement de la mission se fera de manière transparente, avec des efforts concertés pour couvrir le plus grand nombre possible de régions du pays.

Une délégation du Secrétariat de l'EAC s'est rendue à Bujumbura la semaine dernière pour tenir des réunions de consultation avec divers intervenants clés. L'objectif général de ces réunions était de consulter les intervenants et de préparer le terrain pour le déploiement de la Mission d'observation électorale de l'EAC.

Nos consultations ont comporté des rencontres avec la CENI, divers ministères ainsi que des partis politiques enregistrés au Burundi.

Au cours de nos consultations, nous avons partagé des renseignements importants concernant les préparatifs en vue d'élections pacifiques et crédibles. Les domaines qui ont besoin de soutien ou d'améliorations ont été longuement discutés. Nous avons insisté sur la nécessité de respecter la Constitution et les lois du pays. Nous avons également souligné la nécessité d'un terrain de jeu équitable pour tous les intervenants.

Nous apprécions les progrès réalisés par les différents intervenants en ce qui a trait à la préparation des élections, et nous avons établi qu'il y a un environnement propice à des élections pacifiques.

Nous sommes également heureux d'apprendre que les partis politiques du Burundi sont prêts à participer aux élections et que certains partis ont déjà proposé leurs candidats.

Les renseignements recueillis au cours de ces consultations serviront à fournir des renseignements factuels et contextuels aux missions à court et à long terme avant leur déploiement.

En tant que Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), nous nous engageons à soutenir des élections crédibles, libres, justes et pacifiques.

**FIN**